

Grilles horaires de la scolarité obligatoire (année scolaire 2023-2024)

DOMAINE DES ARTS (A)

ACTIVITES CREATRICES ET MANUELLES (ACM)

Degré secondaire I (cycle 3) : nombre de périodes par semaine

Années ↓	BERNE	FRIBOURG		GENÈVE	JURA
Semaines/an →	39	38		38½	39
Période de : →	45 minutes	50 minutes		45 minutes	45 minutes
9 ^e	Sections G/M/P ¹	Exigences de base (EB)	Générale (G) Prégyrnasiale (PG)	R1 : niveaux d'attente de base / R2 : niveaux d'attente moyens / R3 : niveaux d'attente élevés	Option obligatoire ² : groupes 3, 4
	2³	2⁴	2	1	2
10 ^e	Sections G/M	EB/G/PG	PG avec Latin	CT/LC/LS ⁵	Option obligatoire : groupe 4
	2³	1	-	-	2
11 ^e	Sections G/M	EB	G/PG	CT/LC/LS	Option obligatoire : groupe 4
	2³	2⁴	-	-	2

Années ↓	NEUCHÂTEL	TESSIN	VALAIS	VAUD	
Semaines/an →	39	36½	38 ⁶	38	
Période de : →	45 minutes	50 minutes	45 minutes	45 minutes	
9 ^e	Cours communs	Cours communs	Cours communs	Voie prégyrnasiale (VP) Voie générale (VG)	Voie générale (VG) OCOM ⁷
	2	2	1	1⁸	2
10 ^e	Cours communs		Cours communs	Voie générale (VG) ⁷	Voie générale (VG) OCOM ⁷
	2	-	1	1⁸	2
11 ^e	Option professionnelle ² Activités créatrices manuelles		Cours communs	Voie générale (VG)	Voie générale (VG) OCOM ⁸
	4	-	1.5	1	2

Source : Documents cantonaux officiels et membres de la Commission pédagogique (COPED) de la CIIP.

Réalisation du tableau : Institut de recherche et de documentation pédagogique (2023).

¹ BE : Générale (G) / Moderne (M) / Section préparant aux écoles de maturité (P).

² JU, NE : Options et cours spécifiques obligatoires, cf. onglet « compléments cantonaux ».

³ BE : « Activités créatrices sur textiles et TM ».

⁴ FR : Y compris les *Arts visuels*.

⁵ GE : CT : Communication et technologie; LC : Langues vivantes et communication avec profil Allemand/Anglais (AA) ou Sciences appliquées (SA); LS : Littéraire-Scientifique avec profil Latin (L), Langues vivantes (LV) ou Sciences (S).

⁶ VS : Concrètement, il y a 38 semaines de 4.5 jours moins 4 jours à disposition des communes.

⁷ VD : Option de compétences orientée métiers (OCOM) *Activités créatrices et manuelles*, cf. onglet « compléments cantonaux ».

⁸ VD : Discipline à choix avec *Éducation nutritionnelle*.